



Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 707253 NB Inc.	Numéro de permis 2019574	Date d'inspection Le 20 novembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie au pays des merveilles 2		Numéro de téléphone (506) 532-9536	
Adresse 162 chemin Cormier Village Grand-Barachois NB E4P 7A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux en après-midi afin d'effectuer une inspection de surveillance. Le ratio fut respecté au moment de l'inspection.

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les éléments suivants :

- La routine quotidienne
- L'orientation des enfants
- Le lieu d'exploitation
- La sécurité

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les enfants arrivés de l'école. La Mentore en Assurance de la Qualité a aussi observé les enfants manger la collation de l'après-midi (boîte à dîner). Les enfants étaient engagés dans une activité de dessin de Pokémon avec l'éducatrice. La Mentore en Assurance de la Qualité a aussi observé les enfants faire la transition pour aller jouer dehors.

original signé par
Veronique Berube

Le 21 novembre 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Christine Gallant

Le 21 novembre 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date